



Bulletin Officiel

N°6527 Lundi 24 Janvier 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, DE PLACEMENT GLOBAL ET D'ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	2
RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	11

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-	12
SOCIÉTÉ D'ARTICLES HYGIÉNIQUES -SAH-	14
TAWASOL GROUPE HOLDING	19
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-	22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SONEDE INTERNATIONAL	24
<u>PROJET DE RÉSOLUTIONS AGE</u>	
SONEDE INTERNATIONAL	25

ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ

STB SUBORDONNÉ 2021-1	28
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 10/01/2022)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

Actions offertes au public :

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

Siège social : Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Date de constitution : 19/05/2014

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
Placement Global	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
Total	100,0%	600 000	10 200 000	30,0%

Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
Total	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

7- Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

11- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2022 - AC - 005

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 janvier 2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS				
INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS				
SOCIÉTÉ.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2022 - AC - 004

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La Société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021:

<i>Indicateurs d'activité AU 31/12/2021-STAR- PROVISOIRES</i>				
<i>Unité : 1000 dinars</i>				
<i>Primes Emises Nettes d'Annulations, de Ristournes /Exercice En cours ,de coassurances et de Taxes*</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Automobile	38 951	32 416	198 018	198 676
Incendie et Risques Divers	5 581	5 933	29 914	29 271
Transport	6 564	5 020	16 892	14 702
Autres Branches	19 650	18 918	87 921	87 246
Total Non Vie	70 746	62 287	332 745	329 895
Vie	10 572	8 930	36 528	32 321
Total Général	81 318	71 217	369 273	362 216
<i>Primes acquises</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Automobile	51 048	48 842	198 546	201 459
Incendie et Risques Divers	7 089	8 535	28 693	27 529
Transport	5 311	3 045	17 747	13 994
Autres Branches	24 194	23 466	87 181	87 475
Total Non Vie	87 643	83 888	332 167	330 457
Vie	10 182	8 746	36 518	32 267
Total Général	97 825	92 634	368 685	362 724
<i>PRIMES CEDEES</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Automobile	1 967	1 666	9 015	8 455
Incendie et Risques Divers	2 560	2 832	16 092	15 238
Transport	5 620	3 977	11 021	9 922
Autres Branches	176	158	196	192
Total Non Vie	10 323	8 634	36 324	33 807
Vie	2 349	1 402	2 627	1 598
Total Général	12 672	10 036	38 951	35 405
<i>Commissions Echues</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Total Général	8 342	8 715	37 257	36 180
<i>SINISTRES REGLES</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Automobile	40 822	38 368	137 892	134 411
Incendie et Risques Divers	4 743	3 674	13 909	13 314
Transport	1 706	1 189	8 029	2 079
Autres Branches	22 768	13 709	85 072	68 122
Total Non Vie	70 038	56 941	244 902	217 925
Vie	5 720	2 550	13 342	8 408
Total Général	75 758	59 491	258 244	226 333
<i>SINISTRES DECLARES (NOMBRE)</i>				
Branches	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
Automobile	13 618	13 034	51 083	48 015
Incendie et Risques Divers	599	610	2 065	2 225
Transport	18	33	85	181
Autres Branches*	176 775	174 250	644 127	632 886
Total Non Vie	191 010	187 927	697 360	683 307
Vie	286	196	779	629
Total Général	191 296	188 123	698 139	683 936
<i>*Bulletins de soin Groupe Maladie</i>				
<i>PRODUITS FINANCIERS ECHUS**</i>				
TOTAL	4ème Trimestre 2021	4ème Trimestre 2020	AU 31/12/2021	Année 2020
	27 165	30 483	92 261	85 291

*Les primes émises relatives à l'année 2020 ont été retraitées pour besoin de comparabilité et sont nettes des annulations sur exercices antérieurs, des annulations sur exercice en cours, des ristournes sur exercice en cours, de coassurance et de taxes.

**Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période et sont de l'ordre de 17 617 mD contre 16 830 mD en 2020.

Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régulés, Sinistres déclarés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus

FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR
Activité Au 31/12/2021 (provisoire)

Au terme de l'année 2021, la STAR enregistre :

- Des primes acquises qui s'élèvent à 368,7 MD en augmentation de 1,6% par rapport à celles de 2020, soit 362,7 MD. En non vie, les primes acquises baissent de 1,4% sur la branche automobile, dans la continuité des actions d'assainissement du portefeuille entamées depuis quelques années, et restent stables sur la branche santé collective. Quant aux autres branches, les primes acquises enregistrent une augmentation significative au niveau des risques Transport (+26,8%) et Incendie et Risque Divers (+4,2%). S'agissant de la branche vie, elle affiche une évolution de 13,1% liée principalement à l'accroissement des souscriptions en assurance emprunteur.
- Des primes cédées en évolution de 10% par rapport à la même période de l'année 2020. La branche Transport enregistre une évolution de 11,1%, la branche automobile de 6,6 % et les branches Incendie et risques divers de 5,6%.
- Des indemnités servies totalisant 258,2 MD contre 226,3 MD en 2020, soit une augmentation de 31,9 MD (+14,1%) liée à la hausse des règlements Santé collective de 16,5 MD et Vie de 4,9 MD due principalement aux prestations décès COVID19, ainsi qu'au titre du Transport pour 5,9 MD, suite au règlement partiel d'un sinistre maritime important survenu en 2018. Par ailleurs, cet accroissement des règlements sinistres s'explique naturellement par le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021 comparé à la même période de 2020 et qui a connu, pour rappel, un confinement général de 6 semaines en avril et mai.
- Un total des produits financiers avant prélèvement de la retenue à la source de 92,3 MD contre 85,3 MD en 2020 soit une évolution positive de 8,2%.

NB : -Seuls les chiffres arrêtés au 31 décembre 2020 sont audités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ D'ARTICLES HYGIÉNIQUES -SAH-
SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage -

1- LA SOCIÉTÉ SAH Tunisie

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2021 :

Indicateurs		4 ^{ème} Tr 2021	4 ^{ème} Tr 2020	Variation en %	Cumul au 31 Déc. 21	Cumul au 31 Déc. 20*	Variation en %
Revenus (Hors Taxes)	(1)	126 963	106 147	+19.6%	408 481	408 212	-0.1%
Local		104 030	94 091	+10.6%	324 100**	322 421	+0.5%
Export		22 932	12 056	+90.2%	84 381	85 791	-1.6%
Production valorisée	(2)	140 915	123 754	+13.9%	416 440	408 676	+1.9%
Investissement	(3)	6 086	3 177	+ 91.6%	17 715	37 846	-53.2 %
Structure d'endettement	(4)	193 806	171 637	+12.9%	193 806	171 637	+12.9%
Endettement à CT		149 266	120 727	+23.6%	149 266	120 727	+23.6%
Emprunt à LMT		44 540	50 910	-12.5%	44 540	50 910	-12.5%

Chiffres non audités, en milliers de dinars

** : Audité ** : Chiffres retraités*

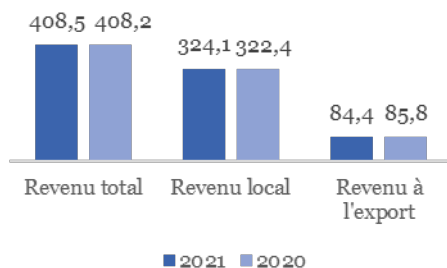
(1) Les revenus réalisés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 408.5 millions de dinars, stables comparés aux revenus réalisés au 31 décembre 2020 à savoir 408.2 millions de dinars.

(2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle enregistre une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées.

(3) Les investissements au 31 décembre 2021 s'élèvent à 17.7 millions de dinars contre 37.8 millions de dinars au 31 décembre 2020. Les principaux investissements réalisés en 2021 correspondent à l'acquisition de 4 machines de papier et une machine de couches adultes culottes pour un montant total de 35 millions de dinars ainsi que le projet de la nouvelle unité de lingettes dont les encours ont atteint un montant total de 3.5 millions de dinars.

(4) L'endettement s'élève au 31 décembre 2021 à 193.8 millions de dinars contre 171.6 millions de dinars à fin décembre 2020, soit une augmentation de 22.2 millions de dinars, dédiée principalement au financement des besoins en fonds de roulement.

Evolution des revenus (En millions de dinars)

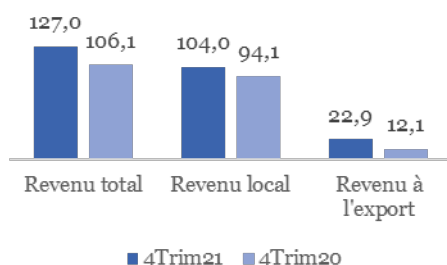


Revenus

SAH Tunisie reporte un revenu cumulé total de 408.5 millions de dinars au 31 décembre 2021, stables par rapport à l'année dernière.

Les ventes du 4^{ème} trimestre 2021 atteignent 127 millions de dinars, en **augmentation de 19.6%** par rapport au 4^{ème} trimestre 2020 :

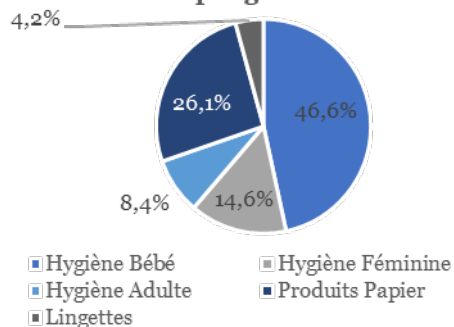
Evolution des ventes trimestrielles (En millions de DT)



Sur le marché local : SAH Tunisie a affiché **une croissance de 10.6%** par rapport à la même période de l'année précédente, essentiellement portée par l'augmentation des ventes des produits papier (+21%) et hygiène bébé (+7.6%). La reprise de la croissance sur le marché local devrait se maintenir en 2022, poussée par la reprise graduelle de la consommation des ménages et l'ajustement des prix de vente.

Marchés à l'export : Les ventes à l'export **ont enregistré une croissance exceptionnelle de 90.2%** par rapport au 4^{ème} trimestre 2020 grâce notamment à l'ouverture des frontières et la reprise des lettres de crédit, impactant positivement les exportations vers la Libye, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire. A noter aussi que les retards de livraison accusés au 3^{ème} trimestre de l'année ont été rattrapés au cours du 4^{ème} trimestre.

SAH Tunisie - Répartition des revenus par gamme - 2021



Au 31 décembre 2021, les ventes d'hygiène bébé contribuent à hauteur de 46.6% dans les ventes totales de SAH Tunisie suivies des ventes de papier (26.1%), des ventes d'hygiène féminine (14.6%) et des ventes d'hygiène adulte (8.4%).

Chiffres non audités, en millions de DT
Revenus avant ristourne

Investissement

Les investissements de la société SAH ont atteint 6 millions de dinars au quatrième trimestre 2021, et correspondent principalement à l'acquisition de la nouvelle unité de production de lingettes installée à El Zriba.

Endettement

Le niveau d'endettement global est passé de 171.6 millions de dinars au 31 décembre 2020 à 193.8 millions de dinars au 31 décembre 2021. Le niveau d'endettement demeure maîtrisé malgré les investissements en cours et compte tenu des effets de la crise sanitaire sur les besoins de financement de l'exploitation.

2- Le Groupe SAH

Le groupe SAH LILAS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés au 31 décembre 2021 :



Chiffres non audités exprimés en millions de dinars et en hors taxes
Ventes consolidées hors rabais, remises et réductions

Détails des revenus consolidés réalisés au 31 décembre 2021 du groupe SAH :

	4 ^{ème} Tr 2021	4 ^{ème} Tr 2020	Variation en %	Cumul au 31 Déc. 21	Cumul au 31 Déc. 20	Variation en %	Cumul au 31/12/2019
Revenus Consolidés (Hors Taxes)	197 402	169 045	+16.8%	682 996	645 231*	+5.9%	572 872*
Local consolidé	132 365	123 664	+7.0%	452 784**	445 071	+1.7%	359 411
International	65 038	45 381	+43.3%	230 212**	200 161	+15.0%	213 461

Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars et en hors taxes
Ventes consolidées hors rabais, remises et réductions

* : Chiffres Audités pour 2020 et 2019 ** : Chiffres retraités

Performances commerciales

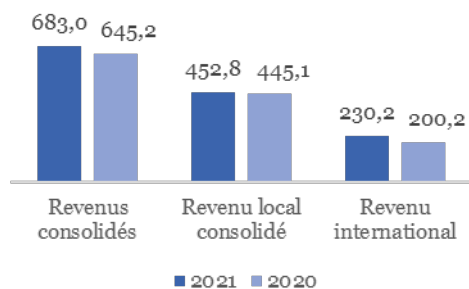
Au 31 décembre 2021, le groupe SAH a réalisé des revenus consolidés cumulés de 683 millions de dinars, en hausse de 5.9% à par rapport à l'année 2020.

La croissance des revenus consolidés cumulés a été principalement générée par l'augmentation des ventes de SAH Côte d'Ivoire (+20%), Azur Détergent (+9%) et Azur Papier (+62%) grâce notamment à la mise en exploitation de sa seconde ligne de production. Aussi, les ventes de SAH Sénégal continuent de croître pour atteindre près de 8 millions de dinars, soit 1.1% des revenus du groupe.

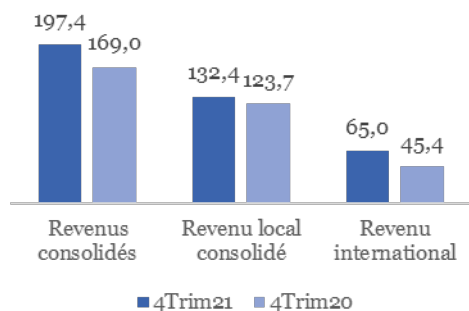
Les ventes cumulées de la société mère SAH Tunisie sont restées stables, pénalisées par le changement de sa politique commerciale, favorisant davantage les paiements au comptant afin de sécuriser son processus de recouvrement.

Par ailleurs, la croissance des revenus consolidés cumulés a été négativement impactée par la baisse des ventes des filiales Libyenne (-57%) et Algérienne (-2.4%), causée par la forte dépréciation du dinar Libyen et les difficultés d'exportation vers l'Algérie à la suite de la fermeture des frontières.

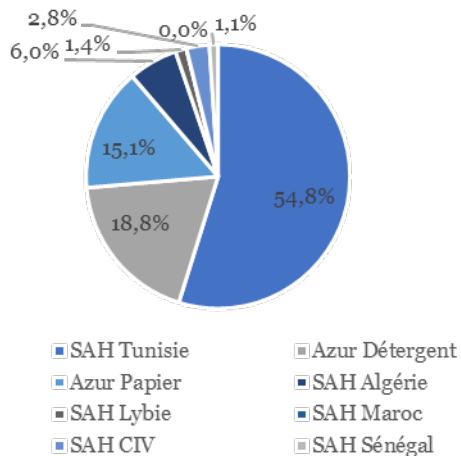
Evolution des revenus consolidés (en millions de DT)



Evolution des ventes consolidées trimestrielles (en millions de DT)



Contribution des filiales dans les revenus consolidés - 2021



Au 31 décembre 2021, les revenus trimestriels du groupe SAH reportent **une croissance de 16.8%** par rapport au 4^{ème} trimestre 2020, confirmant la reprise de la croissance observée au 3^{ème} trimestre de l'année. Une telle croissance est essentiellement générée par **l'augmentation significative des exports** de SAH Tunisie, Azur Papier et Azur Détergent, à savoir **+90%**, **+207%** (hors export groupe, boostés par la mise en exploitation de la 2^{ème} ligne de production) et **+43%** respectivement, par rapport au 4^{ème} trimestre 2020. Les ventes locales au 4^{ème} trimestre observent une augmentation de 7% (par rapport au 4^{ème} trimestre 2020) à la suite d'une reprise graduelle de la croissance sur le marché local et une adaptation tarifaire en ligne avec l'augmentation des prix de matières premières.

La répartition des revenus consolidés cumulés par filiale montre que SAH Tunisie contribue à hauteur de 54.8%, suivie par Azur Détergent avec 18.8% et Azur papier avec 15.1%.

*Chiffres non audités exprimés en millions de dinars et en hors taxes
Ventes consolidées hors rabais, remises et réductions*

Perspectives 2022

Fort de sa résilience commerciale et financière, le groupe SAH continue sur sa lancée et poursuit l'exécution de ses projets d'expansion locale et régionale :

En Algérie : L'entrée en production de la nouvelle machine essuie-tout est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2022 ;

En Libye : L'entrée en production d'une ligne additionnelle d'essuie-tout et d'une nouvelle ligne couches bébé sont attendues pour le 1^{er} trimestre 2022 ;

En Sénégal : L'installation d'une nouvelle ligne d'essuie-tout est attendue pour le 1^{er} trimestre 2022, la première ligne ayant atteint sa pleine capacité. Une nouvelle ligne couches bébé devrait être installée au cours du 3^{ème} trimestre 2022 ;

En Côte d'Ivoire : L'installation d'une machine pour la production d'essuie-tout est prévue pour le 1^{er} trimestre 2022 ;

En Tunisie : Une nouvelle machine pour la production de lingettes devrait entrer en exploitation au cours du 1^{er} semestre 2022. Aussi, SAH continue de mener à bien le développement de sa gamme de produits cosmétiques pour une mise en exploitation maintenue pour l'année 2022. La société prévoit la commercialisation de 285 SKUs incluant savon liquide, shampooing, après shampooing, gel douche et déodorant, bénéficiant des synergies groupe en termes de distribution et force de vente.

Le groupe SAH maintient ses prévisions de croissance en 2022 malgré les augmentations attendues des prix des matières premières et des coûts logistiques, grâce à l'augmentation de sa capacité de production en cellulose, l'augmentation de sa capacité de production en produits papier, lingettes et hygiène bébé ainsi que le lancement de sa gamme de produits cosmétiques.

3- Covid-2019 – Note sur les états financiers et la continuité des opérations

Les états financiers du groupe SAH SA et de la société SAH SA ont été préparés durant les circonstances particulières se rattachant à la Covid-19 qui continue à sévir jusqu'à la date de la publication des états financiers. La direction générale confirme à ce propos que :

- Elle n'a procédé à aucun changement de méthode dans les estimations des montants devant être présentés dans les états financiers annuels au 31 Décembre 2021, comparés aux montants des précédents états financiers intermédiaires (au 30 juin 2021) et états financiers annuels au 31 Décembre 2020 ;
- Elle n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien de la part du gouvernement. Le groupe a été en mesure d'honorer ses engagements sans avoir recours au rééchelonnement de la dette bancaire ;
- En l'absence de visibilité sur la manière dont l'épidémie se développera et quand elle se terminera, les conditions mondiales d'offre et de demande continueront d'être volatiles et imprévisibles pour le reste de l'année, avec un impact probable sur la performance compte tenu des coûts sanitaires, industriels, et logistiques additionnels. Le groupe reste cependant confiant grâce à la force de ses marques, la solidité de son bilan et la résilience de sa chaîne de valeur.
- Aucun évènement significatif postérieur à la fin de la période, ayant un impact sur la performance et la situation financière de groupe, n'a été constaté. Aussi, le groupe estime qu'il n'y a aucun risque sur la continuité de son exploitation.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUPE HOLDING

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Zone Industrielle Charguia II - Tunis

La société Tawasol Groupe Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021.

Chiffres consolidés(en KDT)	4 ^{ème} Trimestre 2021	4 ^{ème} Trimestre 2020	Variations en valeur	Variations en %	cumulé au 31/12/2021	cumulé au 31/12/2020 (**)	Variations en valeur	Variations en %
Revenus	20 815	20 625	190	0,9%	82 616	68 307	14 309	21%
Pôle télécommunication	4 768	4 445	323	7,3%	16 690	16 794	- 104	-1%
LOCAL	2 323	2 275	48	2,1%	7 812	8 518	- 706	-8%
EXPORT	2 445	2 170	275	12,7%	8 878	8 276	602	7%
Pôle d'infrastructure	4 769	6 293	- 1 524	-24,2%	18 796	21 767	- 2 971	-14%
Pôle Industrie	11 003	8 208	2 795	34,1%	41 223	20 763	20 460	99%
Pôle promotion immobilier :	275	1 679	- 1 403	-83,6%	5 907	8 983	- 3 076	-34%
Jnaynet Manar	-	-	-	0,0%	-	-	-	0,0%
Jupiter	-	920	- 920	-100,0%	1 640	920	720	78%
Jnaynet MONTFLEURY	275	758	- 483	-63,7%	4 267	8 063	- 3 796	-47%
Production	15 618	26 214	- 10 596	-40,4%	62 982	59 645	3 337	6%
Investissements	6	59,0	- 53	-90,4%	4 738	708	4 030	569%
Investissements corporels	6	59,0	- 53	-90,4%	522	708	- 186	-26%
Investissements financiers	-	-	-	-	4 215	-	4 215	0%
Structure de l'endettement					60 148	57 052	3 096	5%
Endettement à long et moyen terme					44 695	35 468	9 227	26%
Endettement à court terme	(*)				15 453	21 584	- 6 130	-28%

(*) retraité pour ne contenir que les échéances à moins d'un an des crédits en cours

(**) chiffres audités tel qu'approuvés par l'AGO en date du 21/10/2021

Les Faits Saillants :

Dans un contexte économique et sanitaire exceptionnel sur l'année 2021, Tawasol Group s'est appuyée sur la forte résilience de son modèle de développement, illustré par le maintien à des niveaux élevés de ses principaux indicateurs. L'activité sur l'année 2021 a été plus forte que prévu aussi bien en termes de rentabilité que de génération de cash-flow sur l'ensemble de ses activités.

Sur l'année 2021, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 82,616 millions de dinars en hausse de 21% par rapport à l'année 2020.

Les faits les plus saillants sur le T4 :

- Signature par Retel du contrat final STEG réf TG0501244, pour un montant de 45 400 200 DT Financé par le Fond Saoudien de Développement (FSD) ayant pour objet la fourniture et la pose du GAZODUC TUNIS –BEJA –DAHMEINI Partie 2 ;
- Soumission par Hayatcom de l'appel offre pour le déploiement de la Fibre optique au Tchad : TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES OPTIQUES POUR L'INTERCONNEXION TCHAD-NIGER ;

- Réconciliation avec l'administrative fiscale pour la société UTS-Palma pour un montant définitif de 2 940 KDT dont 0.8 MD pénalité de retard, provisionné dans les comptes de la société à hauteur de 4 837 DT.

Compte tenu des informations connues, la continuité d'exploitation de Tawasol Group, au cours des prochaines années, n'est pas menacée et aucune société du groupe n'est en liquidation ou en cessation de paiement.

1. Le pôle réseau de télécommunication

Le pôle est composé par deux sociétés Hayatcom et Retel Service. La société Retel service opère uniquement sur le métier de la fibre optique et seulement sur le marché national.

Sur ce 4^{ème} Trimestre, le pôle affiche un redressement de ses indicateurs d'activité, cette performance s'explique par la combinaison favorable d'une croissance de l'effectif productif, intégrant celui de Hayatcom au niveau international et de la société Retel Service au niveau local.

Indéniablement bien que le secteur soit en phase de fort développement et en même temps, bien que le carnet d'affaires à l'international a continué à se renforcer, les restrictions sanitaires et les fermetures des frontières au Maroc et en Ethiopie n'ont pas permis à Hayatcom d'atteindre son chiffre d'affaires budgétisé. Les contrats cadres signés en Ethiopie et au Maroc sont toujours en cours d'exécution en 2022.

En 2021, le chiffre d'affaires est porté par la filiale RDC qui continue de gagner plusieurs projets.

Tawasol group poursuit sa stratégie d'opérer le « Spin-Out » de sa filiale Hayatcom de son périmètre. Cette dernière a entamé des pourparlers avec des bailleurs afin de lever des fonds pour acheminer son développement à l'international en attendant la finalisation de son introduction en Bourse.

En millier de dinars	T4 2021	T4 2020
Chiffre d'affaires Hayatcom	4 768	4 445
<i>Local</i>	2 323	2275
<i>Export</i>	2 445	2170
EBITDA	554	329
Engagements Bancaires	1571	1838

2. Le pôle infrastructure

La dynamique de ce pôle sera soutenue en 2022 par l'entrée en production progressive de nouveaux projets de grande envergure contracté auprès de la STEG (Ces projets sont prévus par le gouvernement afin de consolider l'infrastructure « gaz de ville » des différentes régions du pays), ainsi que par le développement de l'activité à l'international.

Au T4-2021, l'activité a connu un fléchissement essentiellement dû aux retards de la STEG à dénouer une partie du foncier pour exécution et aussi de l'impact des restrictions COVID sur les chantiers.

Ce repli de l'activité en 2021 de 14% n'a pas impacté le pôle en termes de profitabilité que de génération de cash-flow sur l'exercice qui est plus rentable que les années antérieures et les retards dues à la STEG n'impacteront pas les revenus et la marge de la Société Retel.

En millier de dinars	T4 2021	T4 2020
Chiffre d'affaires	4 769	6 293
EBITDA	623	1 256
Engagements Bancaires	19 379	17 077

3. Le pôle Industrie

Le pôle est composé par la Société UTS-PALMA et opère dans le secteur d'extrusion de profilé d'aluminium.

UTS-Palma a poursuivi le déploiement de sa nouvelle stratégie fondée sur ses produits et son adaptation aux exigences de la clientèle. Sur le trimestre, l'entreprise a été en mesure de maintenir son rythme de croissance avec un niveau de rentabilité historiquement élevé tout en continuant sa progression dans la conquête de nouveaux marchés à l'international.

Sur l'année 2021, le Chiffre d'Affaires a atteint 41 millions de dinars contre 21 millions de dinars en 2020 soit une progression de 99%. La société est sortie de la Zone rouge et affiche un bas de bilan positif.

En millier de dinars	T4 2021	T4 2020
Chiffre d'affaires	11 003	8 208
EBITDA	1 585	840
Engagements Bancaires	18 897	16 178

4. Le pôle Immobilier

Le secteur de la construction et de la promotion immobilière offre un réel potentiel de développement pour Tawasol Group.

Au T4-2021, l'activité dans le secteur de la construction et de l'immobilier a connu une stabilité qui est due, d'une part à l'achèvement des travaux du projet Jnaynet El Manar et, d'autre part, au ralentissement de l'activité construction auprès de Jnaynet Montfleury en attendant la nouvelle loi de finance 2022 pour stimuler la promotion immobilière.

Le projet Jnaynet el Manar a obtenu toutes les autorisations auprès de concessionnaires et les ventes ont commencé courant 2022.

La deuxième phase de construction du projet Jnaynet Montfleury commencera dès que la société obtiendra tous les accords et finalisera son budget. Un local d'une superficie de plus de 300 m² a été cédé à une enseigne de grande consommation pour accompagner le développement de la cité.

	Ste Jnaynet Monfleury	Ste Jnaynet El Manar	Jupiter Immobilière
Superficie des Terrains Lotis disponibles	70 158 m ²	73 471 m ²	-
Valorisation des Terrains Lotis en millier de dinars	38 457	102 859	-
Valeur Comptable du Stock Construit en millier de dinars	-	-	1 090
Taux des Ventes	100%	-	94%
Endettement en millier de dinars	2 548	4 160	685
Vente de la période T4-2021 en millier de dinars	1 679	-	-

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2021.

Indicateurs d'activité	Note	Unité	4 ème TR 2021	4 ème TR 2020	2021 (provisoire)	2020
Nombre de passagers transportés	5	Passager	393 109	148 346	1 097 020	997 244
Régulier +supplémentaire		Passager	392 903	148 065	1 095 056	975 002
Charter +pèlerinage		Passager	206	281	1 964	22 242
Nombre d'heures de vol Charter		Heures	20	37	85	850
Nombre d'heures de vol louées		Heures	8	0	398	52
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)		Milliers	594 605	248 690	1 732 558	1 642 611
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)		Milliers	822 078	369 928	2 582 847	2 468 646
Coefficient de remplissage		%	72%	67%	67%	67%
Coefficient de chargement		%	64%	71%	65%	63%
Tonnage Fret et poste		Tonne	891	790	2 906	3 029
Tonnes-kilomètres transportées		Tonne Kilomètre	63 640	28 379	188 870	180 769
Tonnes-kilomètres offertes		Tonne Kilomètre	98 839	40 160	291 382	287 711
Part du Marché	5	%	31%	34%	30%	38%
Ponctualité Flotte		%	40%	61%	48%	53%
Utilisation Flotte		Heures/jour/ avion	9,02	4,99	7,79	6,05
Recette moyenne / passager (vols réguliers)	1	Dinars	397	403	451	405
Recette moyenne / heures de vol (charters)		Dinars	15 556	15 494	15 583	15 607
Revenus du transport par catégorie	2 - 4	MD	205,282	83,827	619,573	496,643
Activité régulière + supplémentaire		MD	199,128	76,175	598,705	467,816
Activité charter + pèlerinage*		MD	0,308	0,572	1,326	10,656
activité fret+poste*		MD	5,846	7,080	19,542	18,172
Dépense assistance commerciale		MD	12,730	9,500	55,228	48,983
Dépenses Assistance Catering		MD	3,281	1,596	7,421	9,929
Redevances Aéroportuaires		MD	69,162	38,836	208,914	202,854
Loyer Avions		MD	0,713	0,000	3,241	0,270
Assurances Avions		MD	1,803	0,010	7,646	4,900
Charges d'entretien et réparation	4	MD	7,635	2,801	19,625	22,843
Dépenses Carburants		MD	50,974	13,072	138,870	101,755
Charges de personnel	3	MD	58,486	59,214	187,116	200,225
Amortissements Avions		MD	19,908	18,756	79,772	95,639
Effectif		Employé	3 303	3 432	3 303	3 432
Nombre d'avions en exploitation	6	Avion	26	28	26	28
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>		<i>Avion</i>	<i>18</i>	<i>21</i>	<i>18</i>	<i>21</i>
<i>Avions en Leasing longue durée</i>		<i>Avion</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Avions en Leasing financier</i>		<i>Avion</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>7</i>
Liquidité et équivalents de liquidité		MD	68,440	56,690	68,440	56,690
Endettement		MD	947,161	995,858	947,161	995,858
Charges Financières	4	MD	3,195	4,319	8,932	11,084
Redevances de leasing (principal)		MD	30,104	10,435	101,916	75,801
Produits financiers	4	MD	0,075	0,413	0,287	0,431

Remarques

Les chiffres de 2020 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives.

Notes

- (1) La Recette Moyenne / passager (vols réguliers) est estimée sur la base des recettes hors taxes et redevances collectées.
- (2) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées.
- (3) Salaires et charges salariales payés sur la période.
- (4) Les chiffres de ces rubriques sont présentés en termes de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de source extra-comptable.
- (5) Les chiffres de ces rubriques sont réels de janvier à novembre et estimés pour le mois de décembre 2021.
- (6) Le nombre d'avion est actualisé vu ce qui suit : Acquisition d'un nouvel appareil A320 Neo et mise hors exploitation de trois appareils.

Analyse des indicateurs au 31 décembre 2021

En dépit de la régression de l'activité du transport aérien suite à la crise sanitaire Covid 19, l'analyse des indicateurs boursiers de Tunisair sur l'année 2021 montrent une hausse significative de l'activité de la compagnie (+10%) :

1- Analyse de l'activité :

- Le nombre de passagers transportés durant le 4^{ème} trimestre 2021 a augmenté de 165% par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2020.
- Amélioration du coefficient de remplissage de 5 points par rapport au 4^{ème} trimestre de 2020, passant de 67% à 72% durant le 4^{ème} trimestre 2021.
- Légère baisse de la recette moyenne de 1.5% par rapport au 4^{ème} trimestre 2020.
- Amélioration de la Productivité des avions suite à l'augmentation de l'utilisation journalière de la flotte qui a atteint 9,02 heures/jour/avion au 31-12-2021 contre 4,99 à la même période de 2020.
- Les revenus de transport du 4^{ème} trimestre 2021 ont enregistré une hausse de 145% par rapport à la même période de 2020 et de 25% sur l'année.

2- Evolution des charges:

- Augmentation des dépenses en carburant au 4^{ème} trimestre 2021 par rapport à la même période de 2020 de 290% suite à l'augmentation du prix du baril de plus de 70%.
- Augmentation des dépenses relatives aux redevances aéroportuaires et assistance commerciale suite à la reprise de l'activité.
- Augmentation des dépenses en catering de 106% suite à la reprise de la prestation catering en novembre 2021.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SONEDE INTERNATIONAL

Siège social : Colisée Saula Escalier B-3ème étage EL MANAR II-2092 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société SONEDE INTERNATIONAL sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le 28 janvier 2022 à 10 heures**, au siège de la SONEDE sis à El Manar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et relatif à l'augmentation de capital en numéraire ;
2. Approbation de l'augmentation de capital en numéraire ;
3. Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
5. Questions diverses.

2022 - AS - 0085

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SONEDE INTERNATIONAL

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

Projet de résolutions de la SONEDE International à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 28 janvier 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du rapport préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'augmentation de capital de la société en numéraire pour un montant total de Deux Millions (2.000.000) de dinars, portant le capital social de Un Million (1.000.000) de Dinars à Trois millions (3.000.000) de dinars et ce, par l'émission de Cent Mille (100.000) actions nouvelles à souscrire en numéraire en raison de deux (2) actions nouvelles souscrites pour une (1) action ancienne au prix de Vingt (20) Dinars chacune, correspondant à la valeur nominale de l'action, à libérer de la moitié lors de la souscription et décide de l'approuver.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à (----)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver l'augmentation de capital en numéraire de la société pour un montant total de Deux Millions (2.000.000) de dinars, portant ainsi le capital social de Un Million (1.000.000) de Dinars à Trois millions (3.000.000) de dinars et ce, par l'émission de Cent Mille (100.000) actions nouvelles à souscrire en numéraire en raison de deux (2) actions nouvelles souscrites pour une (1) action ancienne au prix de Vingt (20) Dinars chacune, correspondant à la valeur nominale de l'action, à libérer de la moitié lors de la souscription.

L'augmentation de capital approuvée aura les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'augmentation de capital : Deux Millions (2.000.000) de Dinars,
- Actions nouvelles émises : Cent Mille (100.000) actions.
- Libération des actions : de moitié (1/2) à la souscription,
- Catégorie : Actions ordinaires
- Forme des actions : Actions nominatives
- Valeur des actions à émettre : Vingt (20) Dinars
- Parité : Deux (2) actions nouvelles pour une action ancienne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les Cent Milles (100.000) actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers 2021 et l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que dans le cas où les souscriptions réalisées par les actionnaires n'atteignent pas la totalité du montant de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande,
- Limiter le cas échéant le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions réellement effectuées et à condition que celles-ci atteignent les trois-quarts au moins du montant de l'augmentation du capital proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la souscription aux Cent Mille (100.000) actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscriptions à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Une notice sera publiée en conformité avec la réglementation en vigueur fixant la date de l'ouverture et la fermeture de la période de cession des droits de souscription à l'augmentation de capital entre actionnaires.

L'exercice de ce droit sera effectué de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à (---)

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes et sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

ARTICLE -- (Nouveau) : CAPITAL SOCIAL

Le Capital Social est fixé à la somme de trois millions (3.000.000) de dinars, divisé en Cent Cinquante Mille (150.000) actions nominatives d'une valeur nominale de Vingt (20) Dinars chacune souscrites en numéraire réparties comme suit :

- Cinquante Mille (50.000) actions anciennes totalement libérées,
- Cent Mille (100.000) actions nouvellement souscrites et libérées de la moitié lors de la souscription.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (---).

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Président du Conseil d'Administration, ou à défaut toute personne à qui le Président du Conseil d'Administration délèguera ou qui sera déléguée par le Conseil d'Administration, constatera par déclaration passée par devant Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, la souscription des actions nouvelles en numéraire et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités nécessaires pour aboutir à la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Président du Conseil d'Administration ou à défaut à tout autre mandataire, muni d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, et de ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuelles et notamment de publicité, de dépôt ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (---).

2022 - AS - 0086

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
« STB SUBORDONNE 2021-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **29 avril 2021** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant total de 500 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans qui expirera à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions selon la situation du marché financier.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **17 juin 2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars susceptible d'être porté à 120 millions de dinars en une ou deux tranches.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche et a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Dénomination : "STB SUBORDONNE 2021-1" ;
- Montant : 70 MDT susceptible d'être porté à 100 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;**
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 8,95% et/ou TMM+2,55% **pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars;**

- Catégorie C : 5 ans au taux fixe de 9,1% et/ou TMM+2,7% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars.**
- Catégorie D : 5 ans in fine au taux fixe de 9,35% et/ou TMM+2,8% **pour un montant souscrit supérieur à 5 millions de dinars ;**
- Catégorie E : 5 ans au taux fixe de 8,70% et/ou TMM+2,3% **avec paiement des intérêts trimestriels ;**
- Catégorie F : 10 ans au taux variable TMM+2,9%.
- Catégorie G : 16 ans au taux variable TMM+3%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » est d'un montant de 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars, divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2021** et clôturées sans préavis au plus tard le **31/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/02/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2021** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2021 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2026, notamment le financement des projets interne de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** «STB SUBORDONNE 2021-1»
- **Nature des titres :** Titres de créances.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/01/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/01/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit inférieur à 5MDT :**
 - **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit inférieur à 5MDT:***
- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :***
- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,1%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,7%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 5 ans in fine pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT :***
- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,35%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,8%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans avec paiement trimestriel des intérêts :***
- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans :**

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,9%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **290** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- **Pour la catégorie G d'une durée de 16 ans :**

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie C et la catégorie E feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes ces catégories.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories F et G feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un dixième de la valeur nominale, soit 10 DT par obligation pour la catégorie F et par un seizième de la valeur nominale, soit 6,250 DT par obligation pour la catégorie G.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/01/2027** pour les catégories A, B, C, D et E, le **31/01/2032** pour la catégorie F et le **31/01/2038** pour la catégorie G.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le **31 janvier** de chaque année (**à l'exception de la catégorie E**).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/01/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **31/01/2027**.

Pour la catégorie E, le premier paiement des intérêts trimestriels aura lieu le **30/04/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/01/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements en capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,70%** l'an pour la catégorie **A**, de **8,95%** l'an pour la catégorie **B** de **9,1%** l'an pour la catégorie **C**, de **9,35%** l'an pour la catégorie **D**, et de **8,7%** pour la catégorie **E**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2021 à titre indicatif, qui est égale à **6,232%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,532%** pour la catégorie **A**, de **8,782%** pour la catégorie **B**, de **8,932%** pour la catégorie **C**, de **9,032%** pour la catégorie **D**, de **8,532%** pour la catégorie **E**, de **9,132%** pour la catégorie **F** et de **9,232%** pour la catégorie **G**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B**, de **2,7%** pour la catégorie **C**, de **2,8%** pour la catégorie **D**, de **2,3%** pour la catégorie **E**, de **2,9%** pour la catégorie **F** et de **3%** pour la catégorie **G** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**STB SUBORDONNE 2021-1**» sont émises selon sept catégories :

- ✓ une catégorie **A** sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;
- ✓ une catégorie **B** sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit inférieur à 5 millions de dinars ;
- ✓ une catégorie **C** sur une durée de vie totale de **5 ans** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;
- ✓ une catégorie **D** sur une durée de vie totale de **5 ans in fine** pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;
- ✓ une catégorie **E** sur une durée de vie de **5 ans** avec paiement des intérêts trimestriellement ;
- ✓ une catégorie **F** sur une durée de vie totale de **10 ans** ;
- ✓ une catégorie **G** sur une durée de vie totale de **16 ans**.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les catégories **A**, **C** et **E**, de **5 ans** pour les catégories **B** et **D**, de **5,5 ans** pour la catégorie **F** et de **8,5 ans** pour la catégorie **G**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années** pour la catégorie **A**, de **4,243 années** pour la catégorie **B**, de **2,687 années** pour la catégorie **C**, de **4,215 années** pour la catégorie **D** et de **2,611 années** pour la catégorie **E**.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 22/12/2021 sous le n°21-006.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné «**STB SUBORDONNE 2021-1**» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « STB SUBORDONNE 2021-1 » seront assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la STB s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB SUBORDONNE 2021-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La STB s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **STB SUBORDONNE 2021-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 22/12/2021 sous le numéro 21-1066, du document de référence « STB 2021 » enregistré par le CMF en date du 22/12/2021 sous le n°21-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE -intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité de la STB relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	209,415	209,499
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	143,594	143,657
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	119,687	119,736
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	128,989	129,050
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,050	125,099
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	124,795	124,857
7	FNA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,176	120,224
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,601	48,617
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	34,966	34,980
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	118,828	118,880
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,513	18,520
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,459	130,494
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,229	1,229
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	125,611	125,662
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,250	12,254
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	176,564	176,644
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,126	12,130
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,416	100,464
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	102,549	102,599
20	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,509	14,511
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,959	1,961
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,047	66,068
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,785	137,724
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	106,959	106,787
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	111,587	111,637
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	138,985	138,915
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	532,960	532,788
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,844	138,136
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	174,851	174,080
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	100,649	100,726
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,149	132,127
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	172,483	171,730
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	148,684	148,536
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,172	23,142
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	91,697	91,791
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2242,715	2245,640
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,259	130,681
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	222,466	220,429
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,987	3,010
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,685	2,702
41	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,780	65,671
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,338	1,339
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,236	1,245
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,208	1,220
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,935	109,691
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1174,139	1185,225
48	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,220	13,153
49	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,498	10,465
50	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	11,847	11,880
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
51	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,991	88,267
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,287	1,302

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	109,915	109,953	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	101,859	101,893	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,220	108,270	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,413	105,459	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	107,490	107,546	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,211	110,257	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	106,794	106,839	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	103,816	103,858	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,591	103,613	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,426	107,499	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	109,470	109,522	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,260	106,291	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,506	105,538	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	105,712	105,756	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	104,976	105,023	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,372	104,419	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,176	107,205	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,017	105,063	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,254	103,292	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	107,863	107,903	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,498	103,533	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,190	110,230	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	106,566	106,610	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,325	109,376	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,316	111,524	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	66,159	66,115	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	96,597	97,830	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,171	18,182	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	289,392	289,403	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2272,240	2279,117	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,216	70,227	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	55,871	55,915	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,846	106,867	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,868	11,867	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,307	15,252	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,962	15,986	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,036	14,048	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,021	9,227	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	99,847	99,675	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	78,832	78,299	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	80,907	80,146	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	101,716	101,626	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,421	93,636	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,382	10,364	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	99,795	99,554	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,659	149,264	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	104,166	105,486	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	118,797	119,800	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	119,176	120,257	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	189,620	189,294	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	175,132	174,946	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	170,423	169,934	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,245	23,160	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	143,620	144,330	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	158,535	157,272	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5429,116	5414,084	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,186	92,151	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4668,724	4657,372	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,379	10,362	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,607	169,542	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11105,924	11092,632	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,380	122,935	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUÉ

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Arab International Lease - AIL - en BTK Leasing et l'ouverture au public du Fonds Commun de Placement à Risque «BYRSA FUND I» et du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND I », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Gromballia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
TUNISIA AQUACULTURE FUND**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.M.M Consulting

OMEGA CENTER - N° 24 - 6^{ème} étage
1053 Les berges du Lac - Tunis
Matricule Fiscal : 1366482/T/A/P/000
E-mail : skandermiladi@icloud.com

TUNIS, le 11 Janvier 2022

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« SAGES CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire SAGES CAPITAL,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque «TUNISIA AQUACULTURE FUND » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **15 121 157 DT** et une valeur liquidative égale à **806,462 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- 1- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille (Anis Agri Aquacole et société « SAS ») ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « TUNISIA AQUACULTURE FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes dans le système de contrôle interne, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Skander Miladi
S.M.M Consulting
Skander MILADI
Consultant
M.F: 1803482 / A P 000

***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020***

FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND

MF : 1509674 / T / N / N / 000

Fonds Commun de Placement à Risque

Imm. Molka, Bureaux B5-B6 - Les jardins du Lac, 1053 Tunis

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS			
Portefeuille Titres	AC 1		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5.675.000	2.500.000
b- Obligations et valeurs assimilées		1.100.000	0
c- Autres valeurs (Actions SICAV)		42.112	236.318
		6.817.112	2.736.318
Placements monétaires et disponibilité	AC 2		
a- Placements monétaires		1.000.000	5.000.000
b- Disponibilité		1.900.147	141.089
		2.900.147	5.141.089
Créances d'exploitation	AC 3	28.848	21.792
Autres actifs	AC 4	5.435.000	8.125.000
TOTAL ACTIF		15.181.108	16.024.199
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs	PA 1	42.598	22.057
Autres créditeurs divers	PA 2	17.353	12.388
TOTAL PASSIF		59.951	34.445
Capital	CP 1	15.867.020	16.489.579
a- Capital Souscrit		18.750.000	18.750.000
b- Sommes non distribuables		-2.882.980	-2.260.421
Résultat reportés	CP 2	-745.863	-499.825
a- Résultats reportés des exercices antérieurs		-499.825	-473.882
b- Résultats de l'exercice		-246.037	-25.943
TOTAL ACTIF NET		15.121.157	15.989.753
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		15.181.108	16.024.199

FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND

MF : 1509674 / T / N / N / 000

Fonds Commun de Placement à Risque

Imm. Molka, Bureaux B5-B6 - Les jardins du Lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille Titres	PR 1		
a- Dividendes / Participations		4.874	10.005
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		96.466	0
c- Autres revenus		0	0
		101.340	10.005
Revenus des placements monétaires	PR 2	114.828	428.919
Total des revenus des placements		216.168	438.924
Charges de gestion	CH 1	447.428	450.070
Revenus nets des placements		-231.260	-11.147
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	14.778	14.796
Résultat d'exploitation		-246.037	-25.943
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-246.037	-25.943
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	0	0
Variation des +/- valeurs latentes sur titres		-629.683	-2.200.059
+/- valeurs réalisées sur cessions des titres		7.124	5.260
Résultat net de l'exercice		-868.596	-2.220.742

FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND

MF : 1509674 / T / N / N / 000

Fonds Commun de Placement à Risque

Imm. Molka, Bureaux B5-B6 - Les jardins du Lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a- Résultat d'exploitation	-246.037	-25.943
b- Var. des +/- valeurs latentes sur titres	-629.683	-2.200.059
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	7.124	5.260
d- Frais de négociation de titres	0	0
	-868.596	-2.220.742
Distribution de dividendes	0	0
Transactions sur le capital	0	0
a-Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachat	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
Variation de l'actif net	-868.596	-2.220.742
Actif net		
a- en début d'exercice	15.989.753	18.210.495
b- en fin d'exercice	15.121.157	15.989.753
Nombre de parts		
a- en début d'exercice	18.750	18.750
b- en fin d'exercice	18.750	18.750
Valeur Liquidative	806,462	852,787
Taux de rendement	-5,43%	-12,19%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque, et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « SAGES CAPITAL » et de la STB et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°57-2016 en date du 09 novembre 2016, et visa du Conseil du Marché Financier n°17-0962 en date du 24 février 2017.

Le Fonds a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectifs promulgué par la Loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme d'obligations convertibles en actions conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans la filière aquacole, en amont et en aval. La gestion du Fonds vise la réalisation de plus-values sur les capitaux investis. Il a pour objet d'investir les sommes souscrites et libérées par les investisseurs dans des sociétés ou projets (en création ou en développement) opérant dans le cadre d'intervention du Fonds et conformément à sa stratégie d'investissement.

Le FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 50 000 000. DT. Au 31/12/2020, il a été souscrit à hauteur de 18.750.000 DT, libérés à hauteur de 13.315.000 DT.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant SAGES CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élevé au 31/12/2020 à 6.817.112 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres souscrits	Coût d'acquisition	% actif souscrit	% du Capital de l'émetteur	Plus ou Moins-Value Potentielle / intérêts courus au 31-12-2020	Valeur nette au 31-12-2020
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions des sociétés non cotées :		8.500.000	45,33%		-2.825.000	5.675.000
STEP (Société Tunisienne d'Elevage des Poissons)	220.000	2.200.000	11,73%	19,73%	-2.200.000	0
ANIS AGRI AQUACOLE	250.000	2.500.000	13,33%	49,26%	-625.000	1.875.000
L'HOMARD	1.800.000	1.800.000	9,60%	33,96%	0	1.800.000
Sté Aquaculture du Sahel - SAS	200.000	2.000.000	10,67%	49,26%	0	2.000.000
Actions SICAV :	2.341	41.920	0,22%	N/A	192	42.112
SICAV STB	403	41.920	0,22%	N/A	192	42.112
b- Obligations et valeurs assimilés		1.100.000			0	1.100.000
OCA - L'HOMARD		600.000	3,20%		0	600.000
OCA - SAS		500.000	2,67%		0	500.000
TOTAL		9.641.920			2.824.808	6.817.112

AC2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 2.900.147 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Placement à terme / STB	1.000.000	4.000.000
Placement à terme / AMEN BANK	0	1.000.000
Compte courant AMEN BANK	0	1
Dépôts à vue chez dépositaire "STB"	1.900.147	141.088
TOTAL	2.900.147	5.141.089

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 32.162 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits à recevoir	28.848	21.792
TOTAL	28.848	21.792

AC4 : Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5.435.000 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital souscrit non encore libéré	5.435.000	8.125.000
TOTAL	5.435.000	8.125.000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 42.598 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Gestionnaire	0	4
Dépositaire	40.698	21 670
CMF	1.900	382
TOTAL	42.598	22 057

PA2 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 17.353 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	10.001	9 634
Etat, impôts et taxes	1.093	561
Produits constatés d'avance (Intérêts)	6.258	2 194
TOTAL	17.353	12 388

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 101.340 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes SICAV EPARGNANT « STB »	4.874	10 005
Intérêts / OCA HOMARD	54.411	0
Intérêts / OCA SAS	42.055	0
TOTAL	101.340	10 005

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 118.142 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts sur placement à terme STB	111.006	343 580
Intérêts sur placement à terme AB	3.822	85 339
TOTAL	114.828	428 919

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 447.428 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (Frais de gestion)	428.400	428 400
Rémunération du dépositaire (commission de dépôt)	19.028	21 670
TOTAL	447.428	450 070

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 14.778 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes	10.997	12 983
Honoraires Expert	0	700
Redevances et frais de publication CMF	1.899	382
Services bancaires et assimilés	137	31
Autres impôts et taxes	109	710
Différence de règlement	1.635	-10
TOTAL	14.778	14 796

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 01-01-2020	
Montant	18 750 000
Nombre des parts émises	18 750
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31-12-2020	
Montant	18 750 000
Nombre de parts	18 750
Nombre de porteurs de parts	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01-01-2020	16.489.579	16.489.579
<i>Souscription de la période (montant libéré)</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-622.559	-1.368.422
<i>Variation des plus ou moins-values latentes sur titres</i>	-629.683	-629.683
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	7.124	7.124
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-745.863
Montant Fin de période au 31-12-2020	15.867.020	15.121.157

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31.12.2020	% garantie
Engagements reçus :		
- Souscriptions non encore libérées	5.435.000	
Engagements donnés en cours : Accords de financement donnés		
- Accords de financement donnés	2 200 000 (*)	

(*) Projet STARFISH (ce projet sera annulé au prochain Comité d'Investissement selon recommandation du Comité de Stratégie et de Suivi du 20 février 2020)

5-2 Données par part

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	11,529	23,409	9,645	10,372
Charges de gestion des placements	-23,863	-24,004	-23,079	-20,389
Revenus nets des placements	-12,334	-0,595	-13,434	-10,017
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,788	-0,789	-0,547	-3,535
Résultat d'exploitation (1)	-13,122	-1,384	-13,980	-13,552
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-13,122	-1,384	-13,980	-13,552
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-33,583	-117,336	-6,189	-4,742
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,380	0,281	5,525	1,340
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-33,203	-117,056	-0,664	-3,403
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-46,325	-118,440	-14,645	-16,955
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-33,203	-117,056	-0,664	-3,403
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-33,203	-117,056	-0,664	-3,403
Valeur liquidative (Libération du quart)	806,462	852,787	971,226	233,045

5-3 Rémunération du gestionnaire

Le Gestionnaire percevra du FCPR-TUNISIA AQUACULTURE FUND des frais de gestion, au titre de sa rémunération pour les missions énumérées dans l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

Les frais de gestion revenant au Gestionnaire sont payables trimestriellement d'avance, le 1er Janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

Cependant, au cas où la date de souscription interviendrait au cours d'un trimestre, les frais de gestion afférents à cette période seront payés au prorata temporis.

Le Gestionnaire prélèvera des frais de gestion de 1,8% hors taxes l'an sur la base des montants libères avec un minimum par trimestre de quatre-vingt-dix mille dinars (90.000 TND) hors taxes et un maximum par trimestre de cent cinquante mille dinars (150.000 TND) hors taxes.

Le Gestionnaire percevra une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 9%, capitalisé annuellement depuis la date de libération des souscriptions.

Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre de l'article précité, est définitivement acquise à son profit.

5-4 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% hors taxes de l'actif net du Fonds calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à Deux Mille Cinq Cent dinars (2.500 TND) hors taxes.

5-5 Autres frais

Frais de constitution :

Le Fonds supportera les frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement et son placement dans la limite d'un forfait de cinquante mille dinars (50.000 TND). Le surplus des frais de constitution sera supporté par le Gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

Il s'agit de Frais de due diligence spécifiques, frais de transactions, frais d'études/expertises exceptionnelles et de contentieux, et d'autres frais divers ordinaires. (Pour plus d'informations, voir l'article 19.2 du Règlement Intérieur).